

	Appel à Projet Plateformes Technologiques Santé
	2024

Le dispositif de soutien vise à doter le territoire de la Métropole d'équipements innovants au sein de plateformes technologiques dans le domaine de la Santé pour constituer, consolider ou renforcer l'excellence en matière de soin, de recherche médicale et de formation.

Par leur caractère innovant et différenciant à l'échelle nationale et européenne, ces équipements participent à faire rayonner les spécificités du territoire et renforcer son attractivité auprès des professionnels de santé, professeurs, enseignants/chercheurs et étudiants ainsi que des acteurs économiques.

Il s'agit également de pouvoir accompagner l'amélioration du niveau d'excellence des acteurs du territoire et les partenariats entre ceux-ci au bénéfice de la santé des habitants. La Métropole est ainsi soucieuse de contribuer aux orientations stratégiques des acteurs de la santé qui impliquent l'acquisition d'équipements de pointe et qui contribuent au déploiement des politiques publiques de la Métropole.

Par ailleurs, l'AAP contribue à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé et plus précisément à l'objectif « Renforcer les structures existantes et encourager l'innovation afin de permettre l'accès aux soins pour tous ».

Le présent appel à projets contribue à la poursuite de ces objectifs en s'appuyant sur le dispositif de soutien à la création de plateformes technologiques et la mobilisation d'une enveloppe financière dédiée.

I. Bénéficiaires de l'appel à projets :

Les structures bénéficiaires de l'appel à projets sont les établissements de santé publics, les Etablissements de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) et les établissements privés à but non lucratif qui portent un projet de création ou d'extension de plateforme technologique dans le domaine de la santé implantée sur le territoire de la Métropole.

II. Objectifs de l'Appel à Projets :

A. Cadre général

Ce dispositif vise à favoriser et faciliter l'acquisition d'équipements scientifiques structurants au sein des établissements de santé sur des plateaux techniques regroupant un ensemble de moyens, des compétences, des matériels de pointe ou des logiciels autour d'une thématique commune et

permettant de mener des projets innovants en soins, recherche et formation. Il peut également s'agir d'un dispositif numérique.

Le déploiement de ces équipements peut également permettre de créer des passerelles avec les acteurs économiques, de générer des innovations de rupture et contribuer au développement de nouveaux services ou produits innovants.

Le projet peut concerner la création d'une plateforme ou le développement d'une plateforme existante.

B. Priorités d'intervention

La Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner prioritairement des projets mutualisés entre plusieurs équipes ou communautés de recherche et/ou d'établissements de santé et permettant :

- D'atteindre ou renforcer l'excellence en matière de soins, recherche et formation,
- De développer une nouvelle offre de soins, de recherche, de formation,
- D'améliorer/accélérer la prise en charge des patients,
- De mettre en place des actions de dépistage et/ou de prévention,
- De développer des partenariats avec l'écosystème Santé du territoire de la Métropole au bénéfice de la santé des habitants, tout au long de leur vie,
- De contribuer à la visibilité nationale du territoire métropolitain, notamment en termes d'expérimentations,
- De s'inscrire dans les plans nationaux comme France 2030 ou le Numérique en Santé.

La mise en service et l'exploitation de ces équipements devront permettre, dans la mesure du possible, d'engager des coopérations et partenariats avec les acteurs socio-économiques notamment au travers de temps d'utilisation dédiés, de la mise place de projets collaboratifs d'innovation...

En 2024, une attention particulière sera apportée aux projets contribuant :

- à répondre aux enjeux d'innovations en matière de traitement des troubles en santé mentale
- à doter les établissements avec des équipements ou technologies numériques susceptibles de participer au développement de la médecine de précision à l'échelle du territoire.

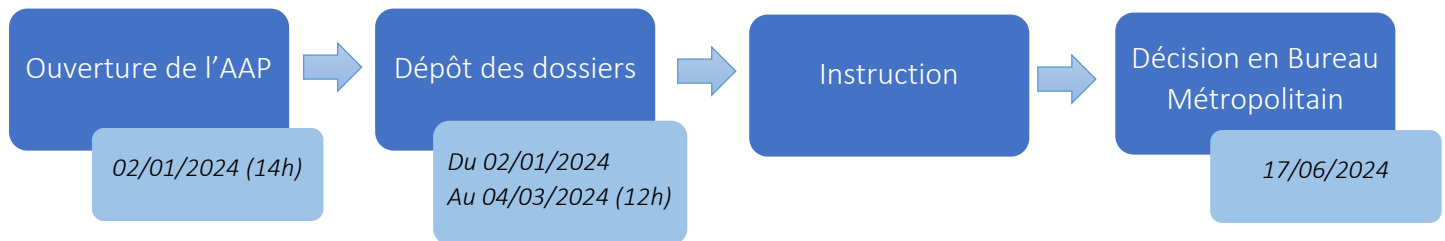
C. Soutien financier

Le soutien métropolitain sera compris entre 150 000 € et 500 000 € par projet sans toutefois dépasser 80% du montant de l'assiette éligible retenue.

L'enveloppe budgétaire consacrée au dispositif Plateforme technologique santé est de 800 000 € au titre de l'année 2024.

III. Calendrier et procédure

A. Calendrier de l'appel à projets :



B. Recevabilité des projets :

L'appel à projets Plateformes Technologiques Santé 2024 est ouvert à compter du 02/01/2024 à 14h00. Les dossiers devront impérativement être soumis et approuvés par la direction des établissements au plus tard le 04/03/2024 à 12h.

C. Dépôt des dossiers :

Le dossier de candidature est à télécharger depuis le site de la Métropole. Le dossier dûment complété et l'ensemble des pièces justificatives sont à déposer directement sur le site de la Métropole : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/dossier-de-demande-de-soutien>

D. Evaluation des projets

L'ensemble des projets est soumis à une instruction pilotée par la Direction Action et Innovation Economiques de la Métropole en lien avec les différentes directions et services susceptibles d'apporter une expertise technique nécessaire à l'évaluation des projets.

L'instruction des projets sera conduite en application des conditions d'éligibilité du règlement d'intervention du dispositif plateformes santé et sur la base des modalités particulières contenues dans le présent appel à projets.

Ces projets seront présentés à une commission d'élus avec les éléments d'analyse des services de la Métropole.

La décision finale d'attribution des subventions sera rendue après arbitrage des élus métropolitains et approuvée par délibération des instances délibérantes métropolitaines en juin 2024. Les modalités de versement de l'aide seront définies dans une convention avec les établissements bénéficiaires. Les décisions seront ensuite notifiées aux établissements lauréats.